



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 2 octobre 2017

Compte rendu du CA de l'ANGDM du 28 septembre 2017

Le 28 septembre s'est tenu le CA de l'ANGDM. 6 points étaient inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} juin :

Le PV du 1^{er} juin est adopté à l'unanimité sans remarques.

Communication du Président et Directeur général :

Président :

Le Président informe le conseil que :

- Par décret du 1^{er} août, M. PASCAL a été renouvelé pour un mandat de trois ans Directeur général de l'ANGDM.
- M. TOGNOLA, Commissaire du Gouvernement, a été nommé à d'autres fonctions, l'agence est en attente de la nomination de son remplaçant.

Le Directeur général :

Le Directeur général informe le conseil que :

- Mme BITOUZET a été recrutée par l'agence en tant que Directrice de l'ASS.
- L'agence continue à régulariser les dossiers des anciens mineurs de 1948 et 1952. A ce jour, 40 dossiers ont été régularisés pour un montant de 1 572 000 €.

Approbation des modifications apportées au règlement intérieur du CA :

Le Président nous fait le point des modifications apportées au RI du conseil, comme débattu par le groupe de travail.

Il en ressort :

- Intégration des membres du personnel comme le prévoit le code du travail.

La CFTC se félicite de cette décision, car elle l'a revendiquée depuis la création de l'agence.

- Ce projet prévoit aussi l'officialisation de la commission ASS, elle n'était pas intégrée dans l'ancien RI (pour mémoire, l'ASS a été transférée récemment de la CAN à l'agence), ce qui aura aussi pour conséquence un remboursement plus rapide pour nos ayants droit.
- La suppression des comités locaux (FNAS/ASS, logement etc) et regroupé en 1 comité territorial, qui aura comme mission de suivre l'action de l'agence locale sur l'ensemble des sujets.

- La création d'un comité d'audit.
- La diminution du nombre de réunions.
- La mise en place de justificatifs pour l'ensemble des frais engagés.

Pour le Président, une partie des modifications sont de forme suite, notamment à l'arrivée de l'ASS, et l'autre partie sont dues aux recommandations de la Cour des Comptes, diminution de réunions, économie budgétaire de fonctionnement etc.

La CFTC s'est abstenue sur le vote, car si elle considère que sur la représentation du personnel au CA et le remboursement plus rapide des affiliés est un point positif dans le fonctionnement, tous les autres sujets évoqués sont liés à un aspect budgétaire et un éloignement des affiliés auprès des partenaires sociaux et agences. D'autres économies de fonctionnement devraient apparaître prochainement (fermeture d'agence etc). L'ensemble des partenaires sociaux ont voté comme la CFTC (abstention), mais les tutelles et l'agence ont voté la modification du RI. Celui-ci devrait être appliqué le 1^{er} janvier 2018. Prochainement, le CE de l'agence devra désigner ses représentants.

Présentation et approbation des travaux des commissions COPRAD/CNASS FNAS :

COPRAD

Activités sociales et Culturelles :

Le solde du budget au 30 juin est de 26 717 €.

Concernant le non consommé, chaque région sera répartie sur l'exercice suivant :

Bourses des Mines :

Le bilan a été fait sur l'exercice en cours. Celui-ci fait apparaître une diminution des demandes en 2016/2017 par rapport à l'exercice précédent.

La CFTC demande que le montant des bourses soit majoré, car ça fait 4 ans qu'il n'a suivi aucune augmentation. A suivre.

Une réflexion sur le sujet devrait être menée lors de la prochaine COPRAP.

Suivi Prestation :

La commission prend acte de l'attribution du 1 % social accordé aux enfants de mineurs dans le cadre d'études (pour mémoire 100 € par enfant de -18 ans et 300 € pour + de 18 ans).

882 enfants ont bénéficié de cette aide pour un montant de 175 000 €. Au vu du solde au 31 juillet 2017, la commission propose une augmentation des sommes pour 2018.

Une proposition sera faite à la prochaine réunion.

Complémentaire santé :

Le contrat concerne les salariés de l'agence ainsi que les actifs de CdF. Le contrat devra prendre effet au 1^{er} janvier. Ce point figure à l'ordre du jour du prochain CA.

Logement :

Une présentation complète a été faite à la commission par le type de logement occupé par nos ayants droit ainsi que sur la situation des foyers logements. A ce jour, 410 foyers sont intéressés par une convention ; 14 ont déjà été signées.

FNAS/ASS :

FNAS :

Le point a été fait sur la situation du FNAS ainsi que des prestations engagées en cours.

Le solde de celui-ci à terme devrait être de 500 000 €. Plus de propositions sont en réflexion pour organiser des actions :

- Collective :
 - o Accès nouvelle technologie
 - o Aide aux aidants
- Financement de projets :
 - o Entretien espaces verts (style jardin RIBES)
 - o Création de parcours de santé extérieurs ou ateliers de stimulation etc.
 - o Aides financières (modalités restant à définir)
 - o Financement de partenariat
 - o Complément à des aides aux boursiers etc.

Ce débat devrait être finalisé au cours de l'année. A suivre.

Point ASS :

Le taux d'exécution budgétaire au 31 juillet est de 52 %.

L'agence informe la commission que le prévisionnel budgétaire en fin d'année devrait atteindre plus de 90 %, soit un budget de 24 millions d'euros.

Proposition d'aménagement du RI :

La commission est favorable aux propositions du groupe de travail. Elles seront validées au prochain CA.

Politique vacances :

Le taux exécution budgétaire est proche des 100 %.

Elle prend acte des propositions 2018 :

- 15 séjours Saint Gildas
- 86 séjours VTF (deux nouvelles destinations Bedoin en Provence et Lacanau Aquitaine) en remplacement de Blainville et Saint Sauves.

Loisirs de proximité : celui-ci sera présenté en fin d'année quand l'ANCV aura communiqué les villages vacances retenus et le montant de la subvention accordée à l'ANGDM.

- La gestion du centre de Saint Gildas en 2018 sera confiée à Génération Voyages.
- La Centrale de réservation a déménagé à Noyelles.

Pour la CFTC, même si la situation des vacances présentées est intéressante, elle déplore une fois de plus que peu de propositions soient faites pour les personnes isolées (foyers, EHPAD etc.) qui est un des axes fixés par la Ministre.

Elle demande que l'ensemble du dossier :

- Long séjour
- Sorties de proximité

- Rompre l'isolement

Soit remis en discussion (aides, revenu etc.)

Modification règlement ASS :

Les modifications apportées n'ont pas de conséquences financières. Quatre sont des améliorations pour les bénéficiaires :

- Aides barémées, paiement direct et passage en commission pour information.
- Aide habitat, délai 5 ans supprimé si changement de situation (handicap, mobilité etc.).
- Suppression de l'évaluation sociale pour entrée en EHPAD.
- Justificatifs factures payées au lieu acompte et deux simplifications de gestion :
 - o Fusion de fiches
 - o Suppression de fiches qui faisaient doublon.

Le CA à l'unanimité a validé ces modifications.

Approbation du marché relatif à la complémentaire santé :

Comme évoqué lors de la COPRAD, ce marché concerne la mutuelle pour les agents de l'ANGDM ainsi que de CdF. Ce contrat prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de trois ans renouvelables.

Plusieurs lots ont été débattus en fonction de la situation des agents (affilié Régime général, Régime minier, Régime Alsace Moselle etc.).

A l'unanimité, le CA a validé le marché.

L'Administrateur

Raphaël MARGHERITA